

*Vous avez dit identité ??*

*Il faut sortir d'un certain cercle vicieux !*

*Nous avons besoin d'un ministre qui nous comprenne !*

*D'un côté, les artistes se plaignent depuis des années.*

*D'un autre, les ministres se vantent des actions positives qu'ils ont entreprises pour nous depuis des années. Où est la rencontre ?*

*Deux actions à mener:*

- une rencontre (calendrier) avec les présidents de parti pour réclamer plus de moyens.*
- une lettre ouverte à la presse pour dénoncer le manque de reconnaissance ainsi que la promotion désastreuse réservée à nos artistes.*

*Concernant ces points ;*

- 50 ans de la RTBF (texte du président)*
- Qui sont les artistes aujourd'hui ? Qui sont-ils par rapport à notre nouveau statut ? (les énumérer).*
- Nous sommes des producteurs de sens, comme les auteurs, etc.*
- Promotion des artistes via des articles de conventions inscrits dans des accords entre la CFWB, comme celle que nous sommes en passe d'obtenir prochainement, mais également :*
  - Promotion liée aux médias (presse et télés)*
  - Nul n'est prophète en son pays ?*
  - Questionnement sur l'identité de l'artiste francophone. Le taux d'audience de la RTBF va vers tf1 ? Pourquoi ?*
- Le président Antoine Duquesne : Dans les années à venir, le Mouvement Réformateur souhaite que, (...) se développe une véritable politique d'aide à la promotion de nos cinéastes et de leurs films. (...)*
- Et les artistes ?*

- *Autre exemple : le budget culture a augmenté de plus de 20 % depuis 1999, permettant par là d'améliorer l'aide à la création artistique ou encore la politique de promotion de nos artistes, notamment via l'acquisition du Théâtre des Doms à Avignon.*
- *Est-ce suffisant ?*
- *Un point positif cependant : les accords obtenus sur les obligations d'engagements des comédiens belges dans les coproductions avec YTV et MCM.*
- *Quid de RTBF, de RTL-tvi et du cinéma ?*

*Concernant ces points :*

Le 17 juin 2002, j'étais reçu au Comité de concertation de l'audiovisuel et du cinéma où l'on m'a demandé de rédiger un argumentaire sur la situation des comédiens belges.

*"Hormis le fait que nous acceptons qu'il n'y ait pas (ou peu) de « tête d'affiche » en Belgique et que l'on peut difficilement échapper à cette « stratégie » du marché, nous insistons sur la nécessité d'engager plus d'acteurs belges pour assumer plus de rôles « importants » dans les co-productions. "*

*Projet d'accord :*

*"Article 3*

*Un minimum de 60% de l'engagement en coproductions sera consacré à des œuvres de fiction cinématographiques et des œuvres documentaires.*

*La part de préachat des droits de diffusion ne peut être inférieure à 25% des montants investis, ce montant étant précisé de manière distincte dans le contrat de coproduction."*

La formulation alternative serait alors la suivante :

*"Article 3*

*Un minimum de 30% de l'engagement en coproduction sera consacré à des œuvres cinématographique et des œuvres documentaires comportant au moins :*

- *un producteur de la Communauté française;*
- *un réalisateur ou un scénariste de la Communauté française;*
- *un rôle principal ou deux rôles importants joués par un ou plusieurs comédiens de la Communauté française"*

- *Nous avons un statut qui ne sert à rien !*
- *Le PS proposait l'insertion des techniciens dans le statut de l'artiste ? Où en est-on ?*

*La réduction du nombre de jours pour le chômage ? Quelle est l'incidence du nouveau statut sur les réglementations par rapport au chômage ? En ce qui concerne la réduction du nombre de jours requis pour l'admissibilité au chômage, la volonté de Laurette Onkelinx était la suivante:*

*a/ Moins de 36 ans : 216 jours au cours des 18 derniers mois (contre 312 jours aujourd'hui)*

*b/ De 36 à 50 ans : 324 jours au cours des 27 derniers mois (contre 468 jours aujourd'hui)*

*c/ Plus de 50 ans : 432 jours au cours des 36 derniers mois (contre 624 jours aujourd'hui)*

- *Et le statut fiscal ? Les droits d'auteurs et les droits voisins ? L'arrêté Royal du 15 décembre 2003 relatif à la fiscalité en matière de droits d'auteur et de droits voisins visait à les soumettre au précompte professionnel ! Il a été pris sans consultation préalable du secteur et la SACD et la SCAM l'ont fait suspendre. Proposition de la SACD :*
  - *Introduction d'une nouvelle catégorie de revenus pour les droits d'auteurs divers soumis à un taux d'imposition de 25% maximum*
  - *Introduction d'une fiche fiscale spécifique au droit d'auteur.*
  - *Circulaire administrative qui clarifie la notion de frais exposés par les auteurs et les artistes interprètes.*
  - *Exonération fiscale de tous les prix et subsides.*

*Messieurs les présidents, je vous fais une lettre que vous lirez peut-être.*

Si nous vous écrivons ce jour, rassurez-vous, ce n'est pas pour vous demander uniquement une augmentation de budget, même si il reste justifié qu'il faudrait probablement doubler le budget alloué à la culture comme le proposait d'ailleurs un certain Ministre Ducarme la veille de ses différentes démissions. Des sous à l'un et pas à l'autre ? Plus à l'un qu'à l'autre ? À qui ? Pourquoi, etc. Non, laissons là ces querelles de clochers. Je vais tenter de vous parler de l'artiste belge en général et de l'artiste en communauté française en particulier. Me le permettez-vous ?

Nous avons besoin d'un seul ministre. Un bon, un vrai, un solide et un durable ! Non pas artiste lui-même comme le suggèrent certains (à chacun sa place !) mais d'un ministre qui nous comprenne, qui partage avec nous les mêmes centres d'intérêt et qui nous suive dans l'intérêt général d'un pays, d'une culture, d'une communauté de citoyens belges francophones en l'occurrence, d'un ministre qui nous éclaire et non l'inverse, d'un ministre qui ait l'ambition de ce que j'ose encore nommer une politique culturelle d'envergure, digne de nous faire grandir, nous, notre pays, notre culture, nos diversités, notre communauté, bref, nous, artistes belges toujours mieux appréciés à l'étranger que chez nous. Est-ce normal ?

Il faut sortir au plus vite de cette identité culturelle « à la française », vers laquelle on se perd et qui nous fait travailler bien souvent principalement parce que nous sommes « moins chers ». Il faut retrouver un espace de sens et pas de productivité seule. Un espace d'identité et pas de pis-aller.

Il n'est pas anodin d'examiner les chiffres d'audience toujours au plus haut pour les chaînes françaises, vers la culture française, vers l'identité française. Est-ce vraiment ce que l'on souhaite? Encore une fois, je n'ai rien contre nos voisins français, contre nos amis français, mais parfois, nous nous sentons bien à l'étroit dans notre pays où la culture se tourne à ce jour un peu trop ... vers une identité qui n'est pas la nôtre ! Il est judicieux de rappeler que le système scolaire, la justice, les soins de

santé ou encore les règles de police ne sont pas nécessairement les mêmes en France que chez nous. Or n'ayant par exemple aucune série télévisée dont l'identité est ancrée chez nous, nous constatons que le téléspectateur lambda fait siennes ces réglementations largement véhiculées dans ces séries diffusées en masse sur les chaînes belges et qui traitent principalement de justice, police, soins de santé, enseignement, etc. Est-ce normal ? Est-ce louable ?

Je vois également nos collègues flamands s'en sortir mieux que nous et pas uniquement par des fonds plus conséquents mais par une identité plus ancrée.

Je vous propose, messieurs les présidents de repenser à la Belgique culturelle. Celle dont rêvait André Delvaux même si à la veille de sa mort il nous rappelait ceci :

*« Je comprends bien que Bruxelles reste un poids difficile à gérer pour la Belgique ».*

Pierre Dherte,  
23 février 2004